

N° 2021-41

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept mai, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc Monnet, Maire, en suite de convocation en date du vingt mai deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Michel MAIILARD, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BAVENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Manuella DELESALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Annie BAGGIO donne procuration à Véronique ROTTELEUR

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'aide à l'aménagement de trottoirs

La Commune de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE s'est engagée dans la mise en œuvre du schéma cyclable de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, qui vise à développer la pratique du vélo, notamment sur de courtes distances en agglomération et à favoriser les mobilités douces, grâce à un maillage structurant d'itinéraires cyclables à travers tout le territoire. En s'inscrivant dans cette démarche, la commune souhaite remédier aux discontinuités en zone urbaine et plus particulièrement au centre-ville. Elle vise également à la sécurisation des parcours cyclistes sur la route.

A cette fin, des travaux et des aménagements sécuritaires, validés par la commission Travaux – Voirie – Développement durable – Cadre de vie – Mobilité » du 16 mars 2021 sont à entreprendre. Ils concernent la création d'une piste cyclable, rue de Fretin.

Cette opération est estimée à 95 986.50 HT et pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de l'aide à l'aménagement de trottoirs par le Conseil Départemental à hauteur de 75%, avec un plafond de 20 000€.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès du Conseil Départemental du Nord, au titre de l'aide à l'aménagement de trottoirs pour le programme d'investissement portant sur la création d'une piste cyclable, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)		95 986.50 €
Conseil Départemental du Nord	Aide à l'aménagement de trottoirs	20 000.00 €
Commune	Autofinancement	75 986.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'aide à l'aménagement de trottoirs, pour financer cette opération.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, où cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire
Luc MONNET

